

Décisions en matière de transferts d'armes: considérations sur le développement

Juin 2008

Introduction

L'impact dévastateur de la violence armée dans le monde est bien connu. Les conflits et la violence armée poussent à fermer des écoles, paralysent des quartiers, pèsent sur les services de santé, découragent les investissements et rendent la vie plus hasardeuse. Les dépenses en armes et la course aux armements peuvent détourner des fonds de première nécessité destinés à des services publics comme l'éducation et la santé, et quand de telles dépenses se font sans aucune transparence, la corruption peut s'aggraver. Ces impacts, par eux-mêmes mais également en s'accumulant, sapent le développement durable ainsi que les objectifs qui ont été convenus sur la scène internationale, tels que les Objectifs du Développement du Millénaire (ODM).

En même temps, les transferts d'armes internationaux peuvent contribuer à la sécurité légitime des états en renforçant par exemple la capacité des forces militaires ainsi que celle des forces de police et de sécurité à protéger les états et leurs citoyens des conflits et de la criminalité.

Ce document a été écrit pour contribuer au débat international portant sur le Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Il expose les obligations actuelles des états en ce qui concerne les transferts d'armes internationaux et le développement et montre comment un TCA peut soutenir l'implémentation de ces obligations dans la pratique.

Comment les transferts d'armes internationaux peuvent-ils nuire au développement durable?

On sait que le développement durable est une combinaison de croissance économique et de progrès social qui rejoignent les besoins du présent sans compromettre l'aptitude des générations futures à rencontrer leurs propres besoins¹. Il peut être influencé par les transferts d'armes internationaux de différentes façons:

1 En entretenant la violence armée qui sape le développement

Là où les transferts d'armes internationaux risquent d'aggraver les conflits et là où les armes sont utilisées dans un but criminel ou en violant gravement les droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH), ils empêchent directement les communautés à faire face à leurs besoins vitaux ou à tenter d'échapper à la pauvreté. La violence armée coûte chaque jour aux états des millions de dollars en dépenses médicales, en absentéisme, en destructions des infrastructures, en soins pour les moins-valides, en investissements perdus et bien plus encore. Les communautés abusées par les acteurs de l'état qui utilisent la force armée sont souvent incapables de réclamer leurs droits, de faire en sorte que leurs gouvernements soient tenus pour responsables ou d'assurer leur développement durable.

En 2006, la violence armée a coûté à la Jamaïque 158 millions de dollars ou 60% de la dépense annuelle de la santé². Selon le PNUD, le haut niveau de violence armée est la cause principale du coût de la violence au Salvador car elle soutire à l'économie 1,7 milliard de dollars par an, l'équivalent de 11,5% du PIB annuel, ou deux fois le budget conjoint du Ministère de l'Education et du Ministère de la Santé, ou encore l'équivalent des taxes fiscales pour l'année³. Un récent rapport d'ONG a calculé que l'Afrique perd au moins 18 milliards de dollars par an à cause des conflits armés, c'est-à-dire une somme égale au total de l'aide financière reçue chaque année par le continent⁴. De tels chiffres montrent l'étendue des ressources qui sont perdues à cause de la violence armée et qui, sans cela, pourraient être utilisées pour faire face à la pauvreté et contribuer à la croissance économique.

Un exemple frappant est celui du Libéria, où des années de conflit armé ont ruiné le développement; l'expérience de vie n'y est que de 44 ans, et l'économie y est définie par la Banque Mondiale comme étant une des plus difficiles pour le commerce⁵. Le contrôle des armes et les sanctions imposées au pays pendant le conflit ont eu peu d'effet, des armes ayant été détournées illégalement vers les forces de Charles Taylor et utilisées ensuite pour commettre d'horribles atrocités en violation avec le DIH. Depuis 2003, néanmoins, le Libéria est devenu une zone de test pour les sanctions et le contrôle exercés par les Nations Unies dans l'intention de soutenir les efforts exercés après le conflit. Ceci inclut des mesures impératives qui concernent l'importation d'armes, la formation et des inspections régulières⁶. La paix fragile qui en résulte montre comment des règles globales claires et obligatoires sur les transferts d'armes internationaux peuvent, ici en tant qu'embargo spécifique à un pays, soutenir la construction de la paix et le développement.

Les transferts d'armes légaux qui ne se conforment pas aux standards internationaux relatifs aux conflits peuvent également miner les efforts de paix. Une recherche menée en 2008 par la Wayne State University sur les activités de cinq pays d'Asie du Sud-Est au cours des années 1990-2006 a établi une relation directe entre

le transfert international d'armes légères vers des pays en conflit et un succès réduit dans les négociations de paix ⁷. La façon dont un transfert particulier aggrave le conflit, soutient la construction de la paix ou affecte les chances d'accords de paix affectera directement le développement durable.

2 Le coût d'opportunité des dépenses en armes

Quand les armes sont achetées pour faire face aux besoins de sécurité légitimes et légaux d'un état, ils peuvent contribuer à la stabilité ou au développement à long terme. Bien trop souvent, néanmoins, les décisions en ce qui concerne leur achat sont prises sans réellement prendre en considération les citoyens. Cela peut mener à des transferts d'armes internationaux qui ne font pas partie d'une stratégie de sécurité nationale et qui peuvent être très coûteuses. De tels achats détournent les ressources financières attribuées aux dépenses sociales et qui pourraient bénéficier au développement, représentant un véritable coût d'opportunité. L'armement traditionnel tel que les frégates et les avions de combat peut coûter des centaines de millions de dollars, le gros matériel de guerre devenant le plus grand risque de coût d'opportunité.

En 2004, les pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique Latine et d'Afrique ont dépensé environ 22,5 milliards de dollars en armes ⁸. Ce chiffre est égal au coût annuel que représente la scolarisation de tous les enfants et la diminution de deux-tiers de la mortalité infantile, deux des ODM ⁹. Tandis que les hommes sont principalement les victimes de la violence armée, la réduction des dépenses sociales et de l'accès aux services essentiels qui lui est liée peuvent avoir un impact sévère sur les femmes. Ce dont elles souffrent le plus, c'est de l'accès inégal à ces services et du poids que représente l'aide aux défavorisés quand elle n'est pas fournie par l'état.

Les transferts d'armes très coûteux continuent de provoquer le débat partout dans le monde. La vente de quatre corvettes par les Pays-Bas à l'Indonésie a provoqué des questions publiques et des débats parlementaires. Le coût de cette transaction représentant plus de 700 millions de dollars et des alternatives plus économiques étant disponibles, des questions ont été posées sur le bien-fondé et le coût d'opportunité que représente ce transfert à un pays qui reçoit pourtant une aide significative incluant une réduction de dette dédiée à la reconstruction après le tsunami de 2004. En 2005, l'Indonésie a dépensé au remboursement de ses dettes plus de huit fois ce qu'elle a dépensé dans les domaines de l'éducation et de la santé ¹⁰.

La vente d'une frégate par la Corée du Sud au Bangladesh, accordée en 1998 pour une centaine de millions de dollars, illustre également les risques de coût d'opportunité dans un pays qui essaye de réaliser ses buts de développement. Non seulement des questions furent posées sur le bien-fondé de l'achat mais également sur la valeur de l'argent qu'il représentait. Des solutions plus économiques étaient pourtant disponibles et après seulement huit mois, il fallut renvoyer la frégate au chantier naval pour cinq ans à cause de défauts techniques ¹¹.

3 La progression de coûts d'opportunité élevés

Plusieurs facteurs peuvent intensifier le risque de coûts d'opportunité et éloigner les ressources financières de domaines tels que l'éducation et la santé.

La corruption et le manque de responsabilité des gouvernements peuvent encourager des dépenses importantes en transferts d'armes ou dans des achats inappropriés. Le commerce des armes est une des industries les plus corrompues au

monde, en partie à cause du haut niveau de secret entourant la défense et les décisions en matière de sécurité ¹². Même quand les budgets militaires sont présentés aux parlements nationaux, ils contiennent rarement un chapitre destiné à l'approvisionnement en armes, ou ils apparaissent sous des titres ambigus tels que « autres dépenses ».

Des contrats caractérisés par de faibles niveaux de responsabilité peuvent entraîner la corruption. Par exemple, en 1998, lorsque l'Ouganda acheta des hélicoptères pour son armée, il apparut que la finalité la plus évidente du contrat était les pots-de-vin destinés à ceux qui le négocièrent ¹³. De faibles niveaux de responsabilité peuvent également encourager des achats inappropriés ou des prix excessifs. En septembre 2006, suite au coup d'état militaire qui évinça le Premier ministre de Thaïlande Thaksin Shinawatra et en dépit de tout changement apparent dans l'environnement sécuritaire, les dépenses militaires augmentèrent de 66 pour cent, ce qui représente un coût d'opportunité important. Au cours de cette période, le gouvernement suédois fut mis sous pression pour sa décision d'avoir négocié la vente de douze avions de chasse Gripen à ce pays ¹⁴.

Les dépenses cachées sont rarement examinées et sont parfois dissimulées délibérément, telles que le coût de remplacement de pièces détachées ou de certaines machines, ou encore les coûts associés aux contrats de compensation dans lesquels des états acceptent de gérer des éléments de la production dans le but de procurer de l'emploi et de renforcer l'industrie. Là où les transferts d'armes internationaux impliquent des prêts à long terme, ils peuvent mener à des dettes accablantes et affecter de manière significative le budget d'un pays et les dépenses sociales pour des dizaines d'années.

Les transferts d'armes forment une part des dépenses militaires et le débat se poursuit sur la façon dont de telles dépenses influent sur le développement économique. Une analyse académique de toutes les recherches faites sur l'impact des dépenses militaires sur le développement économique conclut qu'elles n'ont que peu, ou peut-être même pas, d'effet positif sur la croissance économique. Il semblerait même qu'elles aient plutôt un effet négatif, ou au mieux pas d'impact important ¹⁵. De façon encore plus précise, une recherche du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) suggère que la nature de l'achat des armes dans les dépenses militaires signifie qu'il n'y a que peu, ou pas, de bénéfices économiques à tirer des transferts d'armes internationaux: pour la plupart, ils constituent une perte de ressources ¹⁶.

La course aux armements peut détourner des fonds importants destinés aux dépenses sociales quand les achats d'armes d'un pays augmentent les achats d'armes des pays voisins en réponse à une menace de sécurité réelle ou présumée. La recherche montre que les états imitent les dépenses militaires de leurs voisins, même ceux qui ne leur sont pas hostiles ¹⁷. La situation s'aggrave encore lorsque les achats alloués à la défense ne font pas partie d'une politique publique dont il faut répondre devant la majorité des habitants.

On a longtemps considéré que l'Inde et le Pakistan étaient en compétition en termes de dépenses militaires, dans une région où les dépenses de ce type augmentent à une vitesse exponentielle. Selon la SIPRI, les dépenses militaires de l'Inde ont augmenté de 74 pour cent entre 1996 et 2005 tandis que son voisin le Pakistan augmentait les siennes de 32 pour cent au cours de la même période. Ces chiffres représentent un coût considérable pour des pays qui ont un haut niveau de pauvreté et posent des questions importantes sur la façon dont les exportateurs et

les importateurs remplissent leur obligation de considérer le développement durable et leur implication dans les objectifs de croissance.

Fondements légaux et standards internationaux

Les obligations de développement durable des états se fondent sur la Loi internationale des droits de l'homme et incluent la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'article 51 de la Charte des Nations Unies reconnaît le droit de chaque état à une auto-défense individuelle et collective. Néanmoins, ce droit doit être contre-balançé par d'autres obligations de la Charte, comme celle de favoriser « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social » et « le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » (article 55). La Charte des Nations Unies demande également aux Etats Membres de soutenir les droits de l'homme et de « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde » (article 26).

Ces droits, et l'obligation des états à les respecter, ont été renforcés par de nombreux sommets, résolutions et déclarations. Par exemple, la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Droit au Développement de 1986 engageait les états à renforcer la paix et la sécurité, à réaliser leur désarmement et à s'assurer de ce que les ressources libérées par des mesures de désarmement efficaces soient utilisées pour le développement ¹⁸.

Les Objectifs du Développement du Millénaire votés en septembre 2000 par tous les Etats Membres sauvegardèrent les droits et obligations au développement durable. Le Sommet Mondial de 2005 a réaffirmé que « le développement est un but central en lui-même » et que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont « les piliers des Nations Unies », « reliés entre eux et se renforçant mutuellement ». ¹⁹

Grâce au *Programme d'Action en vue de Prévenir, Combattre et Eliminer le Commerce Illicite des Armes Légères sous tous ses Aspects*, implémenté par les Nations Unies, les états « devraient redoubler, si besoin est, d'efforts pour remédier aux problèmes liés au développement humain et au développement durable, en tenant compte des activités existantes et futures dans les domaines social et du développement » ²⁰. Des initiatives supplémentaires telles que la Déclaration de Genève sur la Violence Armée et le Développement servent à renforcer ces obligations légales et ces engagements ²¹.

Interpréter et implémenter les engagements

Les états doivent équilibrer leurs exigences en matière de défense et de sécurité avec leur obligation de travailler au développement durable et de permettre à la dignité humaine de s'épanouir. Pour cela, tous les transferts internationaux d'armes conventionnelles et de munitions devraient par conséquent se faire en accord avec les lois et les politiques nationales qui reconnaissent ces obligations.

Les contraintes internationales telles que celles qui sont contenues dans la Charte des Nations Unies et les engagements qui ont été convenus dans les ODM, par exemple, attestent du besoin d'un processus d'approvisionnement en armes qui démontre une attitude responsable. Ils demandent également de s'assurer à ce que tous les aspects de l'activité gouvernementale, y compris l'exportation et l'importation d'armes, s'accomplissent tout en ne perdant pas de vue le thème du développement. Tout transfert d'armes potentiel doit être examiné minutieusement afin d'étudier les répercussions possibles sur ce dernier.

L'engagement à considérer le développement durable dans les décisions de transferts d'armes se reflète déjà dans la plupart des instruments régionaux de transferts d'armes qui couvrent actuellement 89 pays, y compris neuf des onze principaux exportateurs et quatorze des vingt pays les moins développés. Dans ces accords, la reconnaissance de l'obligation des états à assurer que les transferts d'armes internationaux ne soient pas réalisés en violant les droits de l'homme ou le droit international humanitaire – ou effectués dans le but de miner la paix et la sécurité – renforce également le développement durable.

Encadré 1. L'intégration des considérations sur le développement durable dans les accords de transferts d'armes mondiaux et régionaux

Les **Directives des Nations Unies relatives aux transferts d'armes internationaux** (1996) avalisés par l'Assemblée Générale des Nations Unies engagent les états à éviter les transferts qui aggravent les conflits et ceux qui ne sont pas utilisés à des fins de sécurité légitimes ou « qui minent sérieusement l'économie d'un état ».

Les **Directives de l'Arrangement de Wassenaar** concernant les meilleures pratiques pour les exportations d'armes légères et de petit calibre (2002) ainsi que les **Principes gouvernant les transferts internationaux d'armes conventionnelles** (1993) et le **Document sur les armes légères et de petit calibre** (2000) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**) incluent des textes identiques demandant aux états participants de prendre en compte « la nature et le coût des armes à transférer par rapport à la situation financière du pays receveur, y compris ses besoins de sécurité et de défense légitimes et en ayant pour objectif de ne pas détourner des ressources humaines et économiques au profit de l'armement ».

La **Convention de l'ECOWAS** sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (2006) déclare: « Un transfert ne sera pas autorisé s'il est destiné à empêcher ou faire obstacle au développement durable et détourner indûment les ressources humaines et économiques au profit de l'armement des Etats impliqués dans le transfert ».

Les **Directives concernant les meilleures pratiques pour la mise en oeuvre du protocole de Nairobi** sur les armes légères et de petit calibre (2004) stipule que « Les états ne devraient pas autoriser de transfert s'il peut affecter négativement le développement durable par le détournement excessif ou injustifié de ressources réservées aux dépenses sociales et non aux dépenses militaires ».

Le **Code du SICA : Code de conduite des États d'Amérique centrale en matière de transfert d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres éléments connexes** demande d'empêcher tous les transferts d'armes internationaux vers les états qui ne disposent pas d'institutions démocratiques permettant d'établir les politiques de défense et « les dépenses des forces armées et de la sécurité publique de l'état ».

Le **Code de conduite pour les exportations d'armement de l'UE** (1998) demande aux états de considérer « la compatibilité des exportations d'armes avec la capacité technique et économique du pays receveur et de prendre en compte le fait que les états devraient pouvoir réaliser leurs besoins légitimes de sécurité et de défense en évitant de détourner des ressources humaines et économiques pour l'armement ».

L'obligation des états de considérer le développement durable lors d'une autorisation de transfert d'armes international est claire et se reflète à la fois dans les traités internationaux et les accords régionaux couvrant la majeure partie des exportateurs d'armes et près de la moitié de tous les pays. Néanmoins, ceci n'implique pas nécessairement une interprétation ou une mise en pratique universelles à des transferts d'armes internationaux spécifiques. Ceci est dû en partie au manque d'un ensemble de standards gouvernant les transferts d'armes qui inclurait le développement durable. L'encadré n°2 contient des exemples d'approches prises par différents importateurs et exportateurs.

Encadré 2. Approches actuelles du développement

Usages en vigueur: les importations

Il est clair que certains importateurs reconnaissent déjà l'importance d'équilibrer les besoins de développement et de défense. A la 5^e conférence des Ministres de la défense des Amériques en 2002 et à la XXXIII^e Assemblée générale de l'OEA en 2003, le Pérou demanda de limiter les dépenses concernant la défense dans toute l'Amérique Latine afin de réallouer ces fonds aux dépenses sociales. Le Pérou, de même que le Costa Rica, introduisit aux 32^e et 33^e Assemblées générales une proposition de résolution demandant à tous les états de l'hémisphère de réduire le plus possible les dépenses destinées à la défense afin d'utiliser les fonds pour le « développement humain ». ²²

En octobre 2007, le vice-premier ministre de Malaisie, Datuk Seri Dejjib Razak, rassura le public sur les dépenses récentes en armement, disant: « Nous dépensons selon nos moyens et nous ne le faisons pas aux dépens du développement socio-économique » ²³. Contrôler et vérifier de telles déclarations est vital pour s'assurer qu'elles se traduisent en politiques qui se maintiennent à l'intérieur des dépenses destinées à la défense.

Au Brésil, un budget, un approvisionnement et un processus de contrôle rigoureux furent initiés en 2001 pour réorganiser la force aérienne du pays. Le Congrès, les forces militaires brésiliennes et le Conseil de Défense National, un comité de contrôle qui inclut des représentants du gouvernement, y participèrent. Les critères d'achat furent débattus publiquement et dans un premier temps, un contrat pour 24 avions de chasse fut conclu pour 700 millions de dollars. Après qu'un changement de gouvernement ait forcé la NDC à renégocier le contrat et que les dépenses faites pour des programmes sociaux aient été mises en vigueur, on modifia la commande pour effectuer finalement un achat de 12 avions remis à neuf pour la somme de 80 millions de dollars ²⁴. Tandis que les accords sur l'opportunité des achats destinés à la défense restent un challenge, on voit déjà poindre des considérations concernant l'utilité des dépenses et les impacts sur le développement durable.

En 1999, l'Afrique du Sud fut un des premiers pays à mettre au point une étude détaillée sur l'accessibilité financière de son vaste programme d'approvisionnement en armes. Le gouvernement commissionna une évaluation des impacts financiers et sociaux du programme sur l'économie de l'Afrique du Sud et on en conclut que ce programme aurait sans doute un impact matériel négatif sur les dépenses des autres départements du gouvernement et qu'il exposerait l'Afrique du Sud à de graves risques financiers. Malheureusement, l'étude fut ignorée à la fois par les exportateurs et par le gouvernement d'Afrique du Sud et le programme des achats se poursuivit ²⁵. Des allégations de corruption et l'inculpation de certaines personnes impliquées dans ce marché suggèrent que même des considérations systématiques portant sur le développement peuvent être ruinées par l'attrait financier que représente la corruption ²⁶.

Usages en vigueur: les exportations

Le Code de Conduite sur l'Exportation des Armes de l'UE demande de considérer, entre autres, le conflit, les droits de l'homme et la corruption. Son Critère n°8 demande aux états de considérer la compatibilité de toute proposition de transfert d'armes avec « la capacité technique et économique du pays receveur » et de considérer si un transfert pourrait « sérieusement entraver » le développement durable. Depuis, l'UE a élaboré une méthodologie détaillée pour procéder à des évaluations en utilisant ce critère, comme il en

est fait mention dans le Guide de l'utilisateur du Code de conduite de l'UE sur les exportations d'armes ²⁷.

Une étude de 2007 (pour ce document) concernant six exportateurs de l'UE parmi les plus importants a révélé comment ce critère était implémenté en pratique. Elle incluait par exemple:

- L'utilisation d'indicateurs économiques pour identifier les transferts qui pourraient se montrer préoccupants. Certains de ces indicateurs incluent: le niveau des dépenses militaires comparé à celui de la santé et de l'éducation ou d'autres coûts de l'aide sociale, le pourcentage des dépenses militaires par rapport au produit national brut, des indicateurs de développement humain, le pourcentage des dépenses militaires par rapport au revenu national brut, l'espérance de vie et le revenu national brut par habitant.
- Des évaluations techniques fondées sur la capacité du pays receveur à intégrer et utiliser l'équipement dans son système de défense national. Ceci inclut le budget militaire, la capacité technique d'utiliser ces armes et une évaluation de leur nécessité dans les besoins de sécurité qui ont été fixés,
- Une compréhension qualitative profonde des besoins économiques et militaires des pays concernés.
- L'examen de l'impact cumulatif que le coût des transferts d'armes internationaux pourrait avoir sur l'état receveur afin d'éviter une accumulation excessive d'équipement militaire.

Ces six exportateurs parmi les plus importants de l'UE trouvèrent que la méthodologie développée dans le Guide de l'utilisateur était un outil pratique pour les officiers accordant les licences lorsqu'ils devaient effectuer leurs estimations sous le Critère n°8. La méthodologie du Guide de l'utilisateur utilise un système de « filtre » afin d'identifier le niveau d'intérêt du pays pour le développement et pour déterminer si la valeur financière de l'application de la licence a un sens pour le pays receveur. Une liste des indicateurs sociaux et économiques à prendre en compte est également fournie.

Inclure le développement durable dans les TCA

Actuellement, sans un ensemble de standards internationaux délimitant les obligations légales liées aux transferts d'armes internationaux que doivent respecter les états, la façon dont ces obligations sont acquittées demeure diverse et incohérente et augmente la possibilité que les transferts d'armes ne minent le développement durable. De nombreux états ne connaissent pas l'étendue complète de leurs obligations sous les lois internationales qui sont d'application pour le transfert des armes conventionnelles. Un Traité sur le Commerce des Armes (TCA) qui regroupe les obligations des états dans un accord international renforcera la compréhension et aidera à satisfaire ces obligations.

Le travail réalisé par les ONG dans le but de rassembler les obligations actuelles des états dans des **Principes généraux régissant les transferts d'armes** ²⁸ propose un cadre compréhensif pour la résolution effective des transferts internationaux d'armes conventionnelles. De façon spécifique, ces Principes généraux suggèrent que les états évitent d'autoriser les transferts internationaux d'armes conventionnelles et de munitions au cas où:

- ils provoqueraient ou aggraveraient un conflit armé en violation des obligations de la Charte des Nations Unies et des traités existants, obligations incluant la nécessité d'embargos sur les armes;

- ils seraient utilisés ou pourraient être utilisés pour de sérieuses violations des droits de l'homme internationaux ou du droit international humanitaire (DIH);
- ils auraient un impact qui minerait de façon évidente le développement durable ou impliquerait une forme de corruption;
- ils contribueraient à une forme existante de criminalité violente;
- ils risqueraient d'être détournés de l'utilisateur déclaré afin d'être utilisés pour un de ces motifs ou pour des actes de terrorisme.

Les Principes généraux identifient clairement les obligations des états dans le domaine du développement durable et ils incluent également d'autres principes qui renforcent et qui ont un impact sur les objectifs du développement durable – telles que des considérations sur les conflits, les droits de l'homme et le DIH ainsi que sur l'éradication de la pauvreté et les buts internationaux du développement.

L'interdiction des transferts qui aggravent les conflits armés. La paix et la sécurité sont des objectifs en eux-mêmes, mais ils sont également des conditions préalables pour que les buts du développement durable soient atteints. Un TCA devrait donc faire en sorte que les états interdisent les transferts d'armes conventionnelles ou de munitions qui pourraient causer ou exacerber des conflits. Les états devraient considérer les aspects suivants d'un transfert particulier afin de s'assurer qu'il ne contribue à aucun conflit:

- la violation potentielle d'un embargo sur les armes décrété par les Nations Unies ou une organisation régionale et qu'un état est obligé de respecter;
- la violation potentielle ou les obstacles à tout accord ou initiative de paix régionaux, aux processus de négociations en cours et aux recommandations faites sur le volume de l'armement et le mauvais usage qui pourrait en résulter;
- les besoins de sécurité déclarés auxquels le transfert d'armes va permettre de faire face;
- le processus qui a permis d'identifier ce besoin, le mécanisme de contrôle public impliqué et s'il fait partie d'une stratégie de sécurité nationale délibérée.

L'interdiction des transferts pour de sérieuses violations des droits de l'homme et du DIH. Les Principes généraux établissent que les états ne devraient pas autoriser de transferts d'armes internationaux là où ils seraient utilisés ou pourraient être utilisés pour de sérieuses violations des droits de l'homme internationaux ou du DIH.

Des rapports détaillés sur les droits de l'homme et du DIH ont déterminé les obligations des états dans ce domaine. Ces considérations sont vitales pour soutenir le développement durable et la société civile, particulièrement les communautés pauvres et marginalisées qui travaillent pour obtenir leurs droits économiques, sociaux et culturels.

L'interdiction des transferts qui sont un obstacle à la réduction de la pauvreté et aux objectifs du développement. Il existe d'autres domaines importants que les états devraient prendre en considération quand ils autorisent des transferts d'armes internationaux: leur effet sur la sécurité régionale, la criminalité violente et la corruption et si ces transferts affecteront de façon négative le développement durable.

La Charte des Nations Unies demande aux états de détourner le moins possible de leurs ressources pour faire face à leurs dépenses en armes. Cela signifie qu'ils devraient équilibrer leurs dépenses en ce domaine avec leur responsabilité d'offrir les droits économiques, sociaux et culturels à leurs citoyens. Un dialogue entre importateur et exportateur peut aider à faire en sorte que les deux états remplissent leurs obligations quand ils approuvent un transferts d'armes international.

En se fiant aux analyses et aux expériences amassées jusqu'à ce jour ²⁹, nous pouvons distinguer quelques principes de base qui devraient guider les discussions entre les états importateurs et exportateurs en ce qui concerne le développement durable:

- a) **Un équilibre** doit être atteint entre les dépenses en armes et les autres dépenses publiques qui peuvent promouvoir le développement. Ce qui est très important, c'est de développer un planning et une procédure budgétaire nationaux transparents et responsables qui incluent les dépenses concernant la défense.
- b) Dans le domaine du développement, **une politique et une implication nationales fortes** sont nécessaires. C'est de là que peut naître une stratégie de sécurité nationale qui soit capable d'identifier les objectifs de sécurité et la façon dont ils peuvent être atteints en détournant le moins de ressources possibles. Ceci devrait être mis en corrélation avec tout Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, tout plan pour réaliser les ODM, toute politique d'aide ou tout autre mécanisme approprié.
- c) L'achat doit être clairement **approprié**. Il devrait correspondre directement à des besoins de défense, être compatible avec les capacités techniques et l'infrastructure nationales et être intéressant financièrement. L'analyse coût-bénéfice des gains tels que les compensations ou les transferts de technologies devrait être une nécessité et les états exportateurs ont la responsabilité de surveiller la conformité de leurs industries avec cette exigence.

Notes

¹ Définition basée sur celle de l' UN World Commission on Environment and Development, Brundtland Report (1987) *Our Common Future*.

² Ibid. p.36.

³ *Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo. ¿Cuánto cuesta la violencia a El Salvador?* Cuadernos sobre Desarrollo Humano No. 4. PNUD, San Salvador, 2005

⁴ Voir Control Arms (2007), *Africa's Missing Billions*, document d'information.

⁵ Le Libéria est classé 170ème sur 178 pays pour son aisance dans les affaires. Voir *World Bank Doing Business Project*: www.doingbusiness.org/economyrankings/

⁶ A. Vines (2007), *Can UN arms embargoes in Africa be effective?*, *International Affairs* 83, p.1114.

⁷ Voir F. Pearson, S. Suzuki, and T. Zagorowski (2008), *Arms Acquisitions and Effects on Civil Wars in South-East Asia*, Wayne State University.

⁸ CRS (2004) *Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 1997–2004*, 29/08/04.

⁹ Voir *International Finance Facility Proposal*, January 2003, HM Treasury, disponible à: www.hm-treasury.gov.uk/documents/international_issues/international_development/int_gnd_iff2003.cfm

¹⁰ F. Slijper, *Case study, Netherlands to Indonesia* (sources disponibles sur demande).

¹¹ F. Slijper, *Case study, South Korea to Bangladesh* (sources disponibles sur demande).

¹² Le secteur des armes et de la défense fut classé parmi les trois industries les plus corrompues par Transparency International en 2006.

www.transparency.org/news_room/in_focus/2006/defence_sector

¹³ W. Omitoogun et E. Hutchful (2006), *Budgeting for the Military Sector in Africa*, SIPRI.

¹⁴ F. Slijper, *Case study, Sweden to Thailand* (sources disponibles sur demande).

¹⁵ J. Paul Dunne (2008), *Does High Spending on Arms Reduce Economic Growth? A Review of Research*, University of West of England.

¹⁶ S. Perlo-Freeman et C. Perdomo (2008), *The Developmental Impact of Military Budgeting and Procurement – Implications for an Arms Trade Treaty*, SIPRI.

¹⁷ P. Dunne et S. Perlo-Freeman (2003), *The demand for military spending in developing countries*, *International Review of Applied Economics*, 17:1 pp.23-48.

¹⁸ *General Assembly Resolution 41/128* du 4 Décembre 1986.

¹⁹ *World Summit Outcome* (2005). Articles 10 et 9 respectivement.

²⁰ *PoA* (2001). Paragraphe 2 et Paragraphe III.17 respectivement.

²¹ Voir *Geneva Declaration on Armed Violence and Development* <http://www.genevadeclaration.org/geneva-declaration.html>

²² *US Dept of State factsheet* (2003) <http://www.state.gov/t/pm/rls/fs/22054.html>

²³ Différents médias autour du 26 Octobre 2006, par exemple: www.nst.com.my/Current_News/NST/Friday/National/2068954/Article/index_html;

<http://sg.news.yahoo.com/ap/20071025/tap-as-gen-malaysia-defense-b3c65ae.html>

²⁴ K. Sansculotte-Greenidge, *Case study, Brazil, Bradford* (sources disponibles sur demande).

²⁵ Voir *Affordability of Arms Procurements: Executive Summary, August 1999*, document publié dans *Democracy and the Arms Deal*, IDASA, 15 mai 2001.

²⁶ Voir par exemple www.guardian.co.uk/world/2007/jan/06/bae.armstrade ou www.caat.org.uk/issues/corruption.php

²⁷ Voir <http://www.sipri.org/contents/expcon/euocode.html>

²⁸ Voir *Principes généraux régissant les transferts d'armes*
<http://www.amnesty.org/en/library/info/POL34/003/2007>

²⁹ Voir en particulier *Control Arms, Project Ploughshares and Saferworld, Guns or Growth?: Assessing the impact of arms sales on sustainable development* (2004).

© Oxfam International juin 2008

Cet article a été rédigé par Katherine Nightingale et Debbie Hillier. Oxfam remercie les personnes suivantes pour leur assistance dans sa réalisation: Simon Gray, Clare da Silva et Jaqueline Macalesher. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.
Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.



Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France - Agir ici, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle-Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux organisations listées ci-dessus pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

Courriel : advocacy@oxfaminternational.org



Fondation indienne Contrôle des Armes (Control Arms Foundation of India , CAFI) s'engage à trouver des solutions afin de mettre un terme à la violence armée actuelle dans la région causée par la prolifération d'armes de petit calibre, d'armes légères et de dispositifs explosifs improvisés. La CAFI veut combler le vide de la société civile indienne en matière de débats et discussions documentés sur le désarmement conventionnel afin d'amener la paix durable dans le pays et la région. Selon la CAFI, les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont réalisables si le problème de la violence armée et de la réduction de la pauvreté est résolu. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur : <http://cafi-online.org/>

Courriel : BNeptram@Cafi-online.org



INSTITUTO
SOU DA PAZ

Fondée en 1999 à Sao Paulo, Brésil, la mission de l'**Institut Sou da Paz** est de « réduire la violence grâce à la construction de politiques publiques efficaces liées à la sécurité publique et à la prévention de la violence à travers la mobilisation de l'État et de la société civile, ainsi que la diffusion de pratiques innovantes basées sur la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme. » Afin d'accomplir sa mission, l'Institut Sou da Paz travaille dans quatre domaines différents, bien que complémentaires et intégrés : le contrôle des armes, la jeunesse, la police et les politiques publiques locales de sécurité. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur : www.soudapaz.org

Courriel : soudapaz@soudapaz.org



Saferworld est une organisation non gouvernementale indépendante qui travaille pour la prévention des conflits armés et pour la création de communautés plus sûres où les gens puissent vivre en paix et s'épanouir. Saferworld travaille dans un certain nombre de régions touchées par les conflits et par la prolifération des armes et mène actuellement des programmes en Afrique, en Europe et en Asie du Sud.

Courriel : risbister@saferworld.org.uk

Published by Oxfam International June 2008

Published by Oxfam GB for Oxfam International under ISBN 978-1-84814-222-0